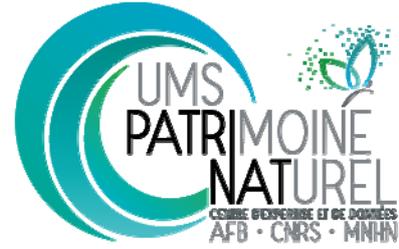


Muséum national d'Histoire naturelle  
UMS Patrinat

36 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
Maison Buffon - CP 41  
75231 PARIS Cedex 05

[patrinat.fr](http://patrinat.fr)  
<http://inpn.mnhn.fr>



## **L'Unité Mixte de Service Patrimoine naturel recrute :**

Un(e) stagiaire « **Evaluer les atteintes aux zones humides à l'échelle d'un territoire expérimental** »

**Localisation du stage : station de Birieux (01)**

Depuis janvier 2017, le Service du Patrimoine Naturel intègre l'Unité Mixte de Service 2006 Patrimoine naturel qui assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses trois tutelles, que sont le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Agence Française pour la Biodiversité et le CNRS.

Son objectif est de fournir une expertise fondée sur la collecte et l'analyse de données de la biodiversité et de la géodiversité, sur la maîtrise et l'apport de nouvelles connaissances en écologie, sciences de l'évolution et anthropologie. Cette expertise, fondée sur une approche scientifique, doit contribuer à faire émerger les questions et à proposer les réponses permettant d'améliorer les politiques publiques portant sur la biodiversité, la géodiversité et leurs relations avec les sociétés et les humains.

### **CONTEXTE**

Après un constat alarmant (disparition de 50% de la surface des zones humides en France entre 1960 et 1990) ; la régression des zones humides aurait ralenti depuis 1990. Cette dégradation des zones humides reste toutefois très inquiétante étant donné que celles-ci sont pourvoyeuses de nombreux services rendus à la société (par ex. alimentation en eau potable, épuration de l'eau, cadre de vie).

Le Code de l'environnement (Art. L.211-1) affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. Les politiques d'aménagement des territoires ruraux doivent prendre en compte l'importance de la conservation, l'exploitation et la gestion durable des zones humides. Des activités telles que le drainage, le défrichement, la mise en eau, le retournement de prairies, le remblaiement... sont encadrées par la réglementation via le Code de l'environnement, le Code pénal ou encore des Directives européennes... De plus, des mesures de protection réglementaires, contractuelles... ou des zonages réglementaires ou d'inventaire pour la biodiversité permettent de préserver certains espaces et/ou d'alerter sur la présence d'enjeux particuliers.

En réalité, nous ne savons pas si la régression des zones humides a effectivement ralenti, quels sont les types d'atteintes qu'elles subissent encore et si la réglementation en vigueur est efficace pour les préserver. Il est donc proposé d'évaluer l'ampleur des atteintes sur les zones humides à l'échelle d'un territoire expérimental en Rhône-Alpes.

## **OBJECTIFS DU STAGE**

Concevoir un protocole qui quantifie les atteintes sur les zones humides à l'échelle d'un territoire expérimental. Ce travail s'inscrit dans la poursuite des travaux déjà réalisés par PatriNat ou plus largement l'Agence française pour la biodiversité sur les impacts ex ante et les dommages ex post en zones humides. Il s'agit de participer à l'évaluation de l'état des zones humides à l'échelle nationale et de mieux comprendre comment la réglementation en vigueur concourt à la préservation des zones humides.

## **MISSIONS ET ACTIVITES**

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'UMS 2006 - PatriNat et du responsable de l'équipe « Évaluation et suivi », sous l'autorité opérationnelle conjointe du responsable de l'équipe et du chef de projet « milieux humides », il (elle) aura pour mission notamment de :

- Lister des atteintes en zones humides en rapport ou non avec des actions infractionnelles ;
- Cibler des atteintes et réaliser une analyse bibliographique quant à leur incidence sur les zones humides ;
- Proposer un protocole permettant de quantifier et de qualifier les atteintes ;
- Mettre en œuvre ce protocole sur un territoire expérimental en Rhône-Alpes ;
- Rédiger un rapport rendant compte du protocole développé, du résultat de celui-ci sur le territoire expérimental, de ses limites et des perspectives.

### **Présentation des actions réalisées au cours du stage**

#### ✓ *Synthèse bibliographique*

Prise en main du sujet, bibliographie sur les zones humides et l'incidence des atteintes sur celles-ci. Sur la base de cette recherche bibliographique en début de stage et d'une première prise de contact avec le terrain, lister des atteintes et cibler celles étudiées dans le cadre du stage.

#### ✓ *Réflexions méthodologiques*

Rédaction d'un protocole permettant d'identifier les atteintes étudiées sur un territoire : proposer des critères, les données à mobiliser, la démarche pour renseigner ces critères, les indicateurs qui rendent compte de l'ampleur des atteintes.

Sélection du territoire d'étude.

#### ✓ *Test sur le terrain dans le territoire d'étude*

Phase de terrain pour tester la faisabilité du protocole voire évaluer sa fiabilité.

#### ✓ *Discussion et rédaction*

**Partenaires externes** : établissements publics, services de l'Etat, Universités, etc.

## **CONDITIONS ADMINISTRATIVES REQUISES**

Être étudiant(e) en 2<sup>de</sup> année de Master en sciences de l'environnement, écologie, gestion des milieux naturels.

## QUALIFICATIONS REQUISES

### *Compétences*

- Bonnes connaissances en écologie ;
- Connaissances de la notion d'habitat et connaissance des milieux humides souhaitable ;
- Connaissances naturalistes élémentaires ;
- Maîtrise élémentaire de l'anglais ;
- Aptitude à travailler sur le terrain en milieux humides et fort intérêt pour ceux-ci.

### *Outils*

- Très bonne pratique du SIG (de préférence QGIS) ;
- Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Powerpoint, Word) ;

### *Savoir être*

- Autonomie, rigueur scientifique, esprit de synthèse ;
- Connaissances en écologie de la conservation ;
- Curiosité intellectuelle ;
- Capacité à innover ;
- Bonne capacité rédactionnelle ;
- Capacité d'écoute et à travailler en équipe.

## CONDITIONS

- Durée : 6 mois en 2020
- Localisation : station de Birieux (01)
- Rémunération : selon réglementation en vigueur

## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature est à envoyer par courriel avant **le 13/12/2019** à :

- Farid BENSETTITI, responsable du programme de l'évaluation d'état de conservation ([bensettiti@mnhn.fr](mailto:bensettiti@mnhn.fr)) ;
- Guillaume GAYET, chef de projet « milieux humides » ([ggayet@mnhn.fr](mailto:ggayet@mnhn.fr)).

Ce dossier comprendra un *curriculum vitae* détaillé, une lettre de motivation et tous les travaux susceptibles d'éclairer le jury.

La sélection des dossiers sera suivie d'un entretien individuel.

Pour toute information, vous pouvez contacter Guillaume GAYET au 07 77 69 26 20 ([ggayet@mnhn.fr](mailto:ggayet@mnhn.fr)).